



LA **PLAINE**
DES PALMISTES

Affaire 25-050423

Pacte Territorial pour l'Insertion 2022-2024

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **30 mars 2023** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **23**

Absents : 04

Procurations : 02

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU CINQ AVRIL
2023**

L'an deux mille vingt-trois le **CINQ AVRIL** à **DIX-SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VELIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Erick BOYER – Joseph Luçay CHEVALIER - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY – Mélissa MOGALIA

PROCURATION(S) : Emilie NALEM conseillère municipale à THIBURCE Marie-Héliette 7^{ème} adjointe – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal

Publicité faite le 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230405-DCM25-05042023-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Affaire 25-050423

Pacte Territorial pour l'Insertion 2022-2024

Le Pacte territorial pour l'insertion (PTI) 2022-2024 décline le programme départemental d'insertion (PDI). Comme le PDI, il a été élaboré dans le cadre du partenariat le plus large. Il a été approuvé par la Commission Permanente du Conseil Départemental en décembre 2022.

La convention a pour objet d'acter les engagements des partenaires de l'insertion pour la mise en œuvre des mesures du PDI 2022-2024, elle concrétise leur volonté d'agir de manière coordonnée, en mutualisant leurs moyens dans un cadre d'objectifs partagés.

Les engagements des signataires sont prévisionnels, ils seront pris sous réserve des disponibilités des crédits et dans le respect du principe de l'annualité budgétaire.

La présente convention (annexe au rapport), constitutive du Pacte Territorial pour l'Insertion, concerne 40 actions sur les 51 inscrites au titre du PDI. La Commune de la Plaine des Palmistes, en fait donc partie.

La Commune de La Plaine des Palmistes et son Centre Communal d'Action Sociale signataires, au titre de leurs compétences en matière d'insertion sociale et professionnelle, s'engagent à collaborer sur leur territoire, en lien avec les services du Département à la mise en œuvre des actions suivantes relatives à l'accès aux droits :

- 1 : « Organiser des forums territorialisés avec les partenaires » ;
- 3 : « Déployer une offre d'insertion dans les caravanes d'accès aux droits »
- 8 : « Coordonner et mutualiser les moyens dans la proximité »

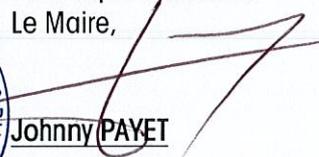
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes de ce rapport
- **AUTORISE** la signature du pacte territoriale pour l'insertion 2022-2024,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET

Saint-Denis, le 02 MARS 2023

Le Président du Conseil Départemental

A

Monsieur le Maire
Commune de La Plaine-des-Palmistes
Rue de la République- RN3
97431 La Plaine des Palmistes

Objet : Pacte Territorial pour l'Insertion 2022-2024



Rqmt à préparer pour CM + CAS

Monsieur le Maire,

Le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) 2022-2024 décline le programme départemental d'insertion. Comme le PDI, il a été élaboré dans le cadre du partenariat le plus large. Il a été approuvé par la commission permanente du Conseil départemental en décembre dernier.

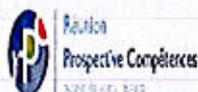
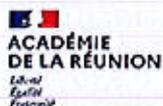
Aussi, j'ai le plaisir de vous le communiquer, dans la perspective de son approbation par vos instances et en vue de sa signature prochaine par tous les acteurs qui souhaitent contribuer à l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Certain de pouvoir compter sur votre collaboration pour le déploiement de la politique départementale d'insertion, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Cyrille MELCHIOR

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230405-DCM25-05042023-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023



PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 2022-2024

Convention partenariale pour la mise en œuvre des actions du PDI 2022-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L. 262-16 et L. 262-25 ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active ;

Vu le décret n° 2010-961 du 25 août 2010 relatif à l'extension du R.S.A. aux jeunes de moins de 25 ans ;

Vu l'ordonnance n° 2010-686 du 24 juin 2010 portant extension et adaptation dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la délibération l'Assemblée Plénière du Conseil départemental du 23 mars 2022 validant le Programme Départemental d'Insertion 2022-2024.

Il est convenu un Pacte Territorial pour l'Insertion

ENTRE

Le Conseil départemental, collectivité territoriale représentée par Monsieur Cyrille Melchior, Président du Conseil Départemental,

ET

L'Etat, représenté par Monsieur Jérôme FILIPPINI, Préfet de La Réunion,

Le Conseil régional de la Réunion, représenté par Madame Huguette BELLO, Présidente,

Le Pôle Emploi, représenté par Madame Angélique GOODALL, Directrice territoriale de La Réunion,

La Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion, représentée par Monsieur Frédéric TURBLIN, Directeur,

L'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale, représentée par Monsieur Bruno DOMEN, Président,

L'Association Régionale des Missions Locales de La Réunion, représentée par Monsieur Jacques LOWINSKY, Président,

La Mission Locale Nord, représentée par Monsieur Jacques LOWINSKY, Président,

La Mission Locale Ouest, représentée par Monsieur Bruno DOMEN, Président,

La Mission Locale Sud, représentée par Monsieur Bernard VON PINE, Président,

La Mission Locale Est, représentée par Monsieur Jeannick ATCHAPA, Président,

La Communauté d'Agglomération Intercommunale du Nord (CINOR), représentée par Monsieur Maurice GIRONCEL, Président,

La Communauté d'Agglomération Territoire de la Côte Ouest (TCO), représentée par Monsieur Emmanuel SERAPHIN, Président,

La Communauté d'Agglomération Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS), représentée par Monsieur M. Michel FONTAINE, Président,

La Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD), représentée par Monsieur M. André THIEN-AII-KOON, Président,

La Communauté d'Agglomération CA Intercommunale Est (CIREST), représentée par Monsieur M. Patrice SELLY, Président,

L'Académie de La Réunion, représentée par Madame Chantal MANES-BONNISSEAU, Rectrice,

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) -La Réunion, représenté par Olivier HUGARD, Coordinateur régional

L'association Réunion Prospectives Compétences, représentée par Monsieur David RIVIERE, Directeur,

La Commune de Les Trois-Bassins, représentée par Monsieur Daniel PAUSE, Maire,

La Commune de Sainte Suzanne, représentée par Monsieur Maurice GIRONCEL, Maire,

La Commune de Bras Panon, représentée par Monsieur Jeannick ATCHAPA, Maire,

Les Eaux de la Possession, représentée par Monsieur Willy LATCHMAN, Directeur,

CISE Réunion, représentée par Monsieur Alexandre LE STER, Directeur,

La Créole, représentée par Monsieur Christian PAPOUSSAMY, Directeur,

Electricité de France Réunion, représentée par Monsieur Olivier MEYRUEIS, Directeur,

RUNEO, représentée par Monsieur Geoffroy MERCIER, Directeur,

Orange Réunion, représentée par Monsieur André MARTIN, Directeur,

SUDEO, représentée par Monsieur Serge DANIEL, Directeur,

Saur Derichebourg Aqua Océan Indien, représentée par Monsieur Alexandre LE STER, Président,

Institut Régional du Travail Social Réunion (IRTS), représenté par Madame Nathalie GAUTRON, Directrice Régionale,

PREAMBULE

Chef de file des politiques d'insertion, le Département de La Réunion a validé le 23 mars 2022 le Programme Départemental d'Insertion (PDI) élaboré avec les acteurs contribuant aux politiques d'insertion pour la période 2022-2024

Ce plan stratégique porte l'ambition de donner un nouveau souffle à la politique d'insertion dont la finalité est de répondre aux attentes et besoins d'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour résoudre leurs difficultés sociales et leur permettre d'accéder à un emploi.

Pour la mise en œuvre du PDI et conformément à l'article L.263-2 du code de l'action sociale et des familles, le Département conclut par la présente convention, un Pacte Territorial d'Insertion avec les acteurs concernés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet d'acter les engagements des partenaires de l'insertion pour la mise en œuvre des mesures du PDI 2022-2024, elle concrétise leur volonté d'agir de manière coordonnée, en mutualisant leurs moyens dans un cadre d'objectifs partagés.

Les engagements des signataires sont prévisionnels, ils sont pris sous réserve des disponibilités des crédits et dans le respect du principe de l'annualité budgétaire. La présente convention, constitutive du Pacte Territorial pour l'Insertion, concerne 40 actions sur les 51 inscrites au titre du PDI. Les autres actions feront l'objet d'un avenant à la présente convention aux termes des travaux actuellement en cours.

En outre la pérennité des financements de l'Etat au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté conditionne le déploiement des actions concernées sur la durée du PDI et du PTI.

Dans le tableau financier joint en annexe 1 sont présentés par fiche action, la contribution des partenaires à la mise en œuvre des 40 actions.

Au même titre que les engagements financiers de l'ensemble des partenaires, la mobilisation du Fonds social européen (FSE) affichée dans le présent pacte est un montant prévisionnel maximum dont la réalisation est conditionnée au respect des règles d'éligibilité permettant d'activer ce fonds, notamment dans le cadre de nouvelles modalités mises en œuvre (appel à projet) au titre de la période 2022-2027. Dans ce cadre, sur la période du présent pacte, cette mobilisation pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 10,9 et 14,2 M€ (montant maximum prévisionnel prévu dans l'annexe financière ci-jointe).

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les engagements des signataires retracés dans l'annexe 1, ont trait au financement, au pilotage et à l'implication des signataires à la réalisation de 40 actions du PDI 2022-2024 dont les moyens de mise en œuvre ont été définis.

Les travaux et les discussions qui se poursuivent avec les acteurs de l'insertion pour définir leurs contributions à la réalisation des 11 actions restantes, font également l'objet d'engagements.

2.1 Les engagements relatifs aux 40 actions inscrites au PDI et dont les moyens de mise en œuvre ont été définis

2.1.1 Les engagements du Département

Le Département, au titre de ses compétences en matière de définition et de mise en œuvre des politiques d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, s'engage à :

○ piloter les actions :

- 1 : « Organiser des forums territorialisés avec les partenaires »
- 3 : « Déployer une offre d'insertion dans les caravanes d'accès aux droits »,
- 4 : « Déployer la boîte à outil commune de l'insertion »,
- 5 : « Déployer les CTIE »,
- 6 : « Développer la contractualisation avec les bénéficiaires du RSA »,
- 7 : « Animer des instances de concertation à l'échelle des territoires »,
- 8 : « coordonner et mutualiser les moyens dans la proximité »,
- 9 : « Développer l'accompagnement global »,
- 12 : « Amplifier les actions d'éducation budgétaire »,
- 13 : « Maintenir les aides financières à l'insertion (AFI) »,
- 15 : « Financer le recours aux prestations de garde d'enfant »,
- 19 : « Utiliser le levier de l'amélioration de l'habitat pour réhabiliter, étendre ou faciliter la décohabitation en faveur du logement des allocataires du RSA »,
- 20 : « Développer l'intermédiation locative pour l'habitat temporaire »,
- 22 : « Créer des packages « insertion logement » »,
- 23 : « Maintenir le Fonds de solidarité pour le logement »,
- 24 : « Encourager la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA par le R+ »,
- 26 : « Identifier et accompagner les entreprises exemplaires »,
- 28 : « Renforcer la préparation des allocataires à l'emploi »,
- 33 : « Renforcer les actions de professionnalisation et de formation des bénéficiaires des PEC et des CDDI »,
- 34 : « Accompagner l'insertion dans le secteur de l'environnement »,
- 37 : « Créer un guide de l'insertion par la création d'entreprise »,
- 38 : « Créer un passeport du créateur d'entreprise »,
- 39 : « Renforcer les aides départementales à la pré-création d'activité »,
- 40 : « Renforcer les aides au développement d'activité des NSA et de ETI »,
- 41 : « Améliorer le suivi post création d'entreprise »,
- 42 : « Accompagner l'insertion par la création d'activité des « gramoums » »,
- 43 : « Encourager et accompagner la mobilité professionnelle »,
- 45 : « Renforcer la préparation à la mobilité »,
- 46 : « Développer le lien social sur le territoire d'accueil »,
- 48 : « Faciliter l'accès aux transports en commun »,
- 49 : « Développer l'offre de mobilité solidaire »,
- 50 : « Développer les tableaux de bord de suivi des actions d'insertion »,
- 51 : « Commander une évaluation annuelle du PDI »,

○ copiloter avec l'Etat l'action 6 : « Développer la contractualisation avec les bénéficiaires du RSA »,

- financer les actions,
 - 4 : « Déployer la boîte à outil commune de l'insertion »,
 - 5 : « Déployer les CTIE »,
 - 7 : « Animer des instances de concertation à l'échelle des territoires »,
 - 12 : « Amplifier les actions d'éducation budgétaire »,
 - 13 : « Maintenir les aides financières à l'insertion (AFI) »,
 - 18 : « Soutenir et accompagner les familles bénéficiaires du RSA dans leur rôle éducatif »,
 - 19 : « Utiliser le levier de l'amélioration de l'habitat pour réhabiliter, étendre ou faciliter la décohabitation en faveur du logement des allocataires du RSA »,
 - 20 : « Développer l'intermédiation locative pour l'habitat temporaire »,
 - 22 : « Créer des packages « insertion logement » »,
 - 23 : « Maintenir le Fonds de solidarité pour le logement »,
 - 24 : « Encourager la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA par le R+ »,
 - 27 : « Développer les PEC marchands (CUI-CIE) »,
 - 28 : « Renforcer la préparation des allocataires à l'emploi »,
 - 32 : « Développer l'insertion par l'activité au travers de la CAOM »,
 - 33 : « Renforcer les actions de professionnalisation et de formation des bénéficiaires des PEC et des CDDI »,
 - 34 : « Accompagner l'insertion dans le secteur de l'environnement »,
 - 37 : « Créer un guide de l'insertion par la création d'entreprise »,
 - 38 : « Créer un passeport du créateur d'entreprise »,
 - 39 : « Renforcer les aides départementales à la pré-création d'activité »,
 - 40 : « Renforcer les aides au développement d'activité des NSA et de ETI »,
 - 41 : « Améliorer le suivi post création d'entreprise »,
 - 42 : « Accompagner l'insertion par la création d'activité des « gramoums » »,
 - 43 : « Encourager et accompagner la mobilité professionnelle »,
 - 45 : « Renforcer la préparation à la mobilité »,
 - 46 : « Développer le lien social sur le territoire d'accueil »,
 - 49 : « Développer l'offre de mobilité solidaire »,
 - 50 : « Développer les tableaux de bord de suivi des actions d'insertion »,
 - 51 : « Commander une évaluation annuelle du PDI »,

- suivre et animer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des actions du PDI/PTI 2022-2024 notamment au travers des comités de suivi, du comité de pilotage, de la capitalisation des indicateurs de suivi des actions du PDI et de l'évaluation annuelle du PDI.

2.1.2 Les engagements de l'Etat

L'Etat, au titre de ses compétences en matière d'emploi, de RSA et de développement des compétences notamment en termes d'animation du service public de l'emploi et dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM), de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) et de la mobilisation du Fonds Social Européen (FSE classique ou REACT UE), s'engage à :

- piloter les actions :
 - 32 : « Développer l'insertion par l'activité au travers de la CAOM »,
 - 35 : « Accompagner le développement des entreprises d'insertion »,

- o copiloter avec le Département l'action 6 : « Développer la contractualisation avec les bénéficiaires du RSA ».
- o financer les actions :
 - 3 : « Déployer une offre d'insertion dans les caravanes d'accès aux droits »,
 - 4 : « Déployer la boîte à outil commune de l'insertion »,
 - 5 : « Déployer les CTIE »,
 - 8 : « coordonner et mutualiser les moyens dans la proximité »,
 - 12 : « Amplifier les actions d'éducation budgétaire »,
 - 14 : « Développer les modes de garde d'enfants conventionnés »,
 - 15 : « Financer le recours aux prestations de garde d'enfant »,
 - 18 : « Soutenir et accompagner les familles bénéficiaires du RSA dans leur rôle éducatif »,
 - 20 : « Développer l'intermédiation locative pour l'habitat temporaire »
 - 22 : « Créer des packages « insertion logement » »,
 - 23 : « Maintenir le Fonds de solidarité pour le logement »,
 - 24 : « Encourager la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA par le R+ »,
 - 25 : « Créer un observatoire des compétences de bénéficiaires du RSA »,
 - 26 : « Identifier et accompagner les entreprises exemplaires »,
 - 28 : « Renforcer la préparation des allocataires à l'emploi »,
 - 32 : « Développer l'insertion par l'activité au travers de la CAOM »,
 - 33 : « Renforcer les actions de professionnalisation et de formation des bénéficiaires des PEC et des CDDI »,
 - 35 : « Accompagner le développement des entreprises d'insertion »,
 - 42 : « Accompagner l'insertion par la création d'activité des « gramoums » »,
 - 43 : « Encourager et accompagner la mobilité professionnelle »,
 - 48 : « Faciliter l'accès aux transports en commun »,
 - 49 : « Développer l'offre de mobilité solidaire »,
 - 51 : « Commander une évaluation annuelle du PDI »,
- o collaborer à la mise en œuvre des fiches actions pour lesquelles il est désigné parmi les « partenaires associés » et apporter son appui à la mise en œuvre de la fiche 20 « Développer l'intermédiation locative par l'habitat temporaire ».

2.1.3 Les engagements de Pôle Emploi

Le Pôle Emploi au titre de ses missions en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et en sa qualité d'opérateur public chargé de l'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi et de la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs, s'engage à :

- o piloter les actions :
 - 27 : « Développer les PEC marchands (CUI-CIE) »,
 - 9 : « Développer l'accompagnement global ».
- o collaborer à la mise en œuvre et aux travaux des fiches actions pour lesquelles il est désigné parmi les « partenaires associés ».

2.1.4 Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Caisse d'Allocations Familiales, au titre de ses compétences en matière d'accompagnement des bénéficiaires du RSA majoré et d'actions sociales familiales s'engage à :

- piloter en lien avec les services du Département l'action 14 : « *Développer les modes de garde d'enfants conventionnés* »,
- collaborer à la mise en œuvre des fiches actions pour lesquelles elle est désignée parmi les « partenaires associés ».

2.1.5 Les engagements de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS)

L'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale au titre de ses compétences en matière d'action sociale territoriale, s'engage à collaborer à la mise en œuvre des fiches actions pour lesquelles elle est désignée parmi les « partenaires associés ».

2.1.6 Les engagements de l'Association Régionale des Missions Locales (ARML)

L'Association Régionale des Missions Locales, au titre de sa fonction de représentation du réseau national des Missions Locales dans les instances nationales et auprès des responsables des politiques publiques de jeunesse, s'engage à accompagner et à assister les Missions Locales dans la mise en œuvre des actions du PDI pour lesquelles elles sont désignées parmi les « partenaires associés ».

2.1.7 Les engagements des Missions Locales

La Missions Locale Nord, la Mission Intercommunale Ouest – Mission Locale, la Mission Locale Sud et la Mission Locale Est, au titre de leurs missions en matière d'information, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans bénéficiaires du RSA, s'engagent à collaborer à la mise en œuvre des fiches actions pour lesquelles elles sont désignées parmi les « partenaires associés ».

2.1.8 Les engagements des Communautés d'Agglomération

Les Communautés d'Agglomération signataires au titre de leurs compétences en matière d'organisation de la mobilité, s'engagent à piloter et contribuer à la mise en œuvre de la fiche action 48 « *Faciliter l'accès aux transports en commun* »

2.1.9 Les engagements de l'Académie de La Réunion

L'Académie de La Réunion, au titre de ses compétences en matière de formation de la personne et du citoyen, s'engage à :

- piloter, en lien avec les services du Département, l'action 18 : « *Soutenir et accompagner les familles bénéficiaires du RSA dans leur rôle éducatif* »,
- collaborer à la mise en œuvre des fiches actions pour lesquelles elle est désignée parmi les « partenaires associés ».

2.1.10 Les engagements de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, au titre de ses compétences en matière de lutte contre l'illettrisme, s'engage à :

- piloter et collaborer avec les services du Département la mise en œuvre de l'action 16 : « *Intégrer un module de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'immunérisme dans tous les parcours d'insertion* ».
- collaborer à la mise en œuvre de l'action 18 « *Soutenir et accompagner les familles bénéficiaires du RSA dans leur rôle éducatif* »

2.1.11 Les engagements de l'association Réunion Prospective Compétences (RPC)

L'association Réunion Prospective Compétences, au titre de ses compétences d'information sur l'offre de formation s'engage à :

- piloter, en lien avec les services du Département, l'action 25 : « *Créer un observatoire des compétences de bénéficiaires du RSA* »,
- collaborer à la mise en œuvre de l'action 29 : « *Développer la connaissance des métiers en tension* ».

2.1.12 Les engagements des Communes et des Centres communaux d'actions sociales (CCAS)

Les Communes et les CCAS signataires, au titre de leurs compétences en matière d'insertion sociale et professionnelle, s'engagent à collaborer sur leur territoire, en lien avec les services du Département à la mise en œuvre des actions suivantes relatives à l'accès aux droits :

- 1 : « *Organiser des forums territorialisés avec les partenaires* »
- 3 : « *Déployer une offre d'insertion dans les caravanes d'accès aux droits* »,
- 8 : « *Coordonner et mutualiser les moyens dans la proximité* ».

2.1.13 Les engagements des partenaires du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Les partenaires du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), s'engagent à contribuer au financement dudit fonds.

2.1.14 Les engagements de l'Institut Régional du Travail Social (IRTS)

L'IRTS s'engage à collaborer en lien avec les services du Département, à la mise en œuvre de l'action suivante relative à l'accès aux droits :

- 1 : « *Organiser des forums territorialisés avec les partenaires* »

2.2 Les engagements relatifs aux 11 actions inscrites au PDI et dont les moyens de mise en œuvre restent à définir

Outre les acteurs désignés ci-dessous, les partenaires visés aux articles précédents s'engagent à collaborer à la mise en œuvre des 11 fiches actions mentionnées ci-dessous pour lesquelles ils sont désignés parmi les « partenaires associés ».

2.2.1 Les engagements du Département

Le Département, s'engage à :

- piloter les actions :
 - 2 : « *Organiser des journées départementales de l'action sociale* »,
 - 10 : « *Mobiliser la médecine de ville* »,
 - 11 : « *Renforcer le partenariat avec les acteurs de santé* »,
 - 31 : « *Former aux métiers de service à la personne* »,
 - 36 : « *Multiplier les journées d'information sur la création d'entreprise* »,
 - 47 : « *Organiser les relais institutionnels* »,

2.2.2 Les engagements de l'Etat

L'Etat, s'engage à :

- piloter l'action 21 : « *Développer une offre d'hébergement dans un modèle nouveau de foyers de travailleurs* »,
- collaborer à la mise en œuvre des fiches actions pour lesquelles il est désigné parmi les « partenaires associés ».

2.2.3 Les engagements de la Région Réunion

La Région Réunion, au titre de ses missions en matière de formation professionnelle, de développement économique et de transport, s'engage à :

- copiloter avec le Pôle Emploi, le déploiement de l'action 30 : « *Orienter davantage les formations vers les métiers en tension* »,
- collaborer à la mise en œuvre des fiches actions pour lesquelles elle est désignée parmi les « partenaires associés ».

2.2.4 Les engagements de Pôle Emploi

Le Pôle Emploi, s'engage à :

- o copiloter avec Réunion Prospective Compétences l'action 29 : « *Développer la connaissance des métiers en tension* »,
- o piloter l'actions 44 : « *Constituer un vivier de candidat pour la mobilité* ».

2.2.5 Les engagements de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, s'engage à :

- o piloter et collaborer à la mise en œuvre de l'action 17 : « *Intégrer un module de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innunérisme dans tous les parcours d'insertion* ».

2.2.6 Les engagements de l'Institut Régional du Travail Social (IRTS)

L'IRTS s'engage à collaborer en lien avec les services du Département, en lien avec les services du Département, à la mise en œuvre des actions suivantes relatives à l'accès aux droits et à la formation :

- o 2 : « *Organiser des journées départementales de l'action sociale* »,
- o 31 : « *Former aux métiers de service à la personne* ».

ARTICLE 3 – CLAUSE D'ÉVALUATION DU PDI 2022-2024

Pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés par l'ensemble des acteurs de l'insertion, le PTI fera l'objet d'un suivi semestriel qui s'appuiera sur des indicateurs précis, ciblés et chiffrés définis au sein de chacune des fiches actions.

Ce suivi sera complété par une évaluation quantitative et qualitative en continu grâce au recours à un évaluateur externe qui accompagnera le Département et ses partenaires, tout au long de la mise en œuvre du PDI et du PTI.

Au-delà de la portée de chacune des actions, il s'agit de s'interroger sur l'efficacité et l'efficience de l'offre globale d'insertion (offre d'accompagnement et actions d'insertion) et sur leurs effets réels auprès du public concerné. A cet effet, les signataires du Pacte s'engagent comme partenaires à fournir les indicateurs relevant de leurs champs de compétences et permettant d'alimenter les tableaux de suivi des actions engagées.

Le PTI déploiera plusieurs chantiers et dispositifs concomitamment, pilotés par des acteurs multiples, aussi l'enjeu en matière de cohérence d'ensemble, de coordination et d'articulation des propositions est essentiel pour permettre d'apprécier la plus-value du pacte, l'utilité des actions et la performance de collaboration entre les parties prenantes.

Les conditions de réussite du PTI reposera in fine essentiellement sur un engagement actif et efficace de chaque signataire qui, dans une complémentarité des compétences, une mutualisation des moyens, une synergie d'ensemble, saura décliner collectivement sur le territoire des actions concrètes et impactantes au profit de chaque bénéficiaire du RSA.

ARTICLE 4 – CLAUSE DE REVOYURE DU PTI 2022-2024

Le PTI 2022-2024 fera l'objet d'ajustements notamment pour prendre en considération :

- les engagements à venir des partenaires pour la mise en œuvre des fiches actions du PDI pour lesquelles des travaux sont en cours,
- les modifications décidées par le COPJL du PDI suite à l'examen des données évaluatives ou suite aux propositions formulées par l'un de ses membres.

Ces ajustements feront l'objet d'avenants à la présente convention.

La présente convention est signée en trente et un exemplaires.

Fait à, le

Le Président du Conseil départemental
de La Réunion

Le Préfet de La Réunion

Monsieur Cyrille MELCHIOR

Monsieur Jérôme Filippini

La Présidente du Conseil Régional
de La Réunion

La Directrice Régionale du Pôle Emploi

Madame Huguette BELLO

Madame Angelique GOODALL

La Caisse d'Allocations Familiales de La
Réunion

L'Union Départementale des Centres
Communaux d'Action Sociale

Monsieur Frédéric TURBLIN

Monsieur Bruno DOMEN

L'Association Régionales des Missions Locales

La Mission Locale Nord

Monsieur Jacques LOWINSKY

Monsieur Jacques LOWINSKY

**La Mission Intercommunale Ouest – Mission
Locale**

Monsieur Emmanuel SÉRAPHIN

La Mission Locale Est

Monsieur Jeannick ATCHAPA

**La Communauté d'Agglomération Territoire
de la Côte Ouest (TCO)**

Monsieur Emmanuel SÉRAPHIN

**La Communauté d'Agglomération du Sud
(CASUD),**

Monsieur André THIEN-AH-KOON

**L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
(ANLCI) -La Réunion,**

Monsieur Olivier HUGARD

**L'association Réunion Prospectives
Compétences**

Monsieur David RIVIERE

La Mission Locale Sud

Monsieur Bernard VON PINE

**La Communauté d'Agglomération
Intercommunale du Nord de la Réunion
(CINOR)**

Monsieur Maurice GIRONCEL

**La Communauté d'Agglomération
Intercommunale des Villes Solidaires
(CIVIS)**

Monsieur Michel FONTAINE

**La Communauté d'Agglomération
Intercommunale Est (CIREST),**

Monsieur Patrice SELLY

L'Académie de La Réunion,

Madame Chantal MANES-BONNISSEAU

La Commune de Sainte Suzanne,

Monsieur Maurice GIRONCEL

La Commune de Trois Bassins,

Monsieur Daniel PAUSE

La Commune de Bras Panon,

Monsieur Jeannick ATCHAPA

CISE Réunion,

Monsieur Alexandre LE STER

Electricité de France Réunion,

Monsieur Olivier MEYRUEIS

Orange Réunion,

Monsieur André MARTIN

La société Saur Derichebourg Aqua
Ocean Indien,

Monsieur Alexandre LE STER

La société Eaux de la Possession,

Monsieur Willy LATCHMAN

La Créole,

Monsieur Christian PAPOUSSAMY

RUNEO,

Monsieur Geoffroy MERCIER

SUDEAU,

Monsieur Serge DANIEL

Institut Régional du Travail Social Réunion
(IRTS),

Madame Nathalie GAUTRON

**Annexe 1 - Tableau financier du
PTI 2022-2024**

ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2022-2024

SOMMAIRE

- I. TABLEAU SYNTHETIQUE GLOBAL DU PTI 2022-2024 PAR AXE ET OBJECTIF
- II. TABLEAU SYNTHETIQUE PAR OBJECTIF ET THEMATIQUE DE L'AXE 1 « RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ALLOCATAIRES DU RSA POUR GARANTIR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ALLOCATAIRES DU RSA »
- III. TABLEAU DETAILLE PAR FICHE ACTION DE L'AXE 1 « RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ALLOCATAIRES DU RSA POUR GARANTIR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ALLOCATAIRES DU RSA »
- IV. TABLEAU SYNTHETIQUE PAR OBJECTIF ET THEMATIQUE DE L'AXE 2 « ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI DURABLES »
- V. TABLEAU DETAILLE PAR FICHE ACTION DE L'AXE 2 « ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI DURABLES »
- VI. TABLEAU DETAILLE DES DISPOSITIFS D'EVALUATION DU PDI
- VII. LES 11 FICHES ACTIONS DONT LES MOYENS DE MISE EN CEUVRE RESTENT A DEFINIR

1. TABLEAU SYNTHETIQUE GLOBAL DU PTI 2022-2024 PAR AXE ET OBJECTIF

PDI/PTI 2022-2024										FINANCEURS															
AXE 1 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ALLOCATAIRES DU RSA POUR GARANTIR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE										Etat		Département		Stratégie pauvreté convention 2022		Stratégie pauvreté avenant 7		FSE		Partenaires FSL		ANLCl		TOTAL	
FACILITER L'ACCES AUX DROITS					937 957 €	104 000 €	36 000 €	100 000 €	697 957 €		3 983 792 €		3 019 719 €		6 000 €		937 957 €								
MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES					7 654 227 €		2 514 435 €	700 000 €	450 000 €		3 983 792 €		3 019 719 €		6 000 €		7 654 227 €								
DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT					16 314 719 €		11 100 000 €	1 950 000 €	245 000 €								16 314 719 €								
AXE 2 : ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI DURABLES										Etat		Département		Stratégie pauvreté convention 2022		Stratégie pauvreté avenant 7		FSE		Partenaires FSL		TOTAL			
FACILITER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI					99 777 226 €	27 000 000 €	60 695 596 €	1 810 000 €	1 080 000 €	9 191 630 €							99 777 226 €								
AMPLIFIER LE SOUTIEN A LA CREATION D'ACTIVITE					5 820 000 €		5 690 000 €	130 000 €									5 820 000 €								
SOUTENIR LA MOBILITE PROFESSIONNELLE					3 579 700 €	150 000 €	2 116 900 €	200 000 €		1 112 800 €						3 579 700 €									
DISPOSITIF D'EVALUATION DU PDI										Etat		Département		Stratégie pauvreté convention 2022		Stratégie pauvreté avenant 7		FSE		Partenaires FSL		TOTAL			
COUT TOTAL DES DISPOSITIFS D'EVALUATION DU PDI					151 000 €		76 000 €	75 000 €									151 000 €								
COUT TOTAL PDI/PTI										Etat		Département		Stratégie pauvreté convention 2022		Stratégie pauvreté avenant 7		FSE		Partenaires FSL		ANLCl		134 234 829 €	
					27 254 000 €	82 228 931 €	4 965 000 €	2 472 957 €	14 288 222 €	3 019 719 €	6 000 €														

II. TABLEAU SYNTHETIQUE PAR OBJECTIF ET THEMATIQUE DE L'AXE 1 « RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ALLOCATAIRES DU RSA POUR GARANTIR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ALLOCATAIRES DU RSA »

Objectif	Thématique	Co-financements identifiés						Montant total par objectif et thématique
		Fiches actions	Département	Etat dont stratégie pauvreté	FSE	Partenaires du FSL	ANLICI	
FACILITER L'ACCES AUX DROITS	« ALLER VERS » LES BENEFICIAIRES DU RSA	1 et 3		650 000 €				650 000 €
	DEPLOYER LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI	4,5 et 6	36 000 €	151 957 €				187 957 €
	RENFORCER LA COORDINATION TERRITORIALE DE L'ACTION SOCIALE	7 et 8		100 000 €				100 000 €
	Sous-total		36 000 €	901 957 €				937 957 €
	RENFORCER LA COORDINATION DE LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS COMPLEXES, NOTAMMENT SUR LE PLAN DE LA SANTE ET A L'ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE	9,12 et 13	2 054 435 €	300 000 €	3 983 792 €			6 338 227 €
	DEFINIR ET DEPLOYER UN PLAN DE DIVERSIFICATION DES MODES DE GARDE D'ENFANTS	14 et 15	460 000 €	580 000 €				1 040 000 €
	RENFORCER LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	16 et 18		270 000 €				276 000 €
	Sous-total		2 514 435 €	1 150 000 €	3 983 792 €			7 654 227 €
	AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENT PAR L'AMELIORATION DE L'HABITAT	19	10 000 000 €					10 000 000 €
	FACILITER L'ACCES AUX LOGEMENTS DISPONIBLES	20	1 000 000 €	1 000 000 €				2 000 000 €
LEVER LES OBSTACLES AUX PARCOURS D'INSERTION LIES AU LOGEMENT	22 et 23	100 000 €	1 195 000 €			3 019 719 €	4 314 719 €	
Sous-total		11 100 000 €	2 195 000 €			3 019 719 €	16 314 719 €	
Montant total par co-financeur		13 650 435 €	4 246 957 €	3 983 972 €		3 019 719 €	24 906 943 €	

III. TABLEAU DETAILLE PAR FICHE ACTION DE L'AXE 1 « RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ALLOCATAIRES DU RSA POUR GARANTIR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ALLOCATAIRES DU RSA »

1- FACILITER L'ACCES AUX DROITS

		« ALLER VERS » LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA	OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIÉS	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS			
ELIGIBLE ACTION 1	Organiser des forums territoriaux avec les partenaires	1 forum semestriel par territoire soit 10 forums territoriaux par an	Les équipes locales et opérationnelles des différentes collectivités et opérateurs compétents dans le domaine de l'insertion.	Département			FINANCEURS			
ELIGIBLE ACTION 2	Déployer une offre d'insertion dans les circonscriptions d'accès aux droits	Couverture de 100% des quartiers identifiés	Organismes référents du RSA notamment la CAF pour la mobilisation des Mobical / CCAS / Communes/ Maisons France Services / CGSS / MDPH / Associations des quartiers concernés.	Département		650 000 €	FINANCEURS			
DEPLOYER LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI		OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIÉS	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS				
ELIGIBLE ACTION 3	Déployer la boîte à outils commune de l'insertion	Utilisation par 80% des professionnels en charge de l'accompagnement	CAF, Pôle Emploi, Missions locales, associations de proximité et SIAE		40 000 €	20 000 €	20 000 €	FINANCEURS		
ELIGIBLE ACTION 4	Déployer les CTIE	18 CTIE	Etat, Pôle Emploi, CAF, Missions locales, collectivités, Entreprises locales, Structures de l'IAE, etc....	Département	100 000 €	84 000 €	16 000 €	FINANCEURS		
ELIGIBLE ACTION 5	Developper la contractualisation avec les bénéficiaires du RSA	90% de taux de contractualisation à échéance 2024	Etat, Pôle Emploi, CAF, Missions locales et opérateurs de terrain	copilotage Etat / Département	47 957 €	ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	47 957 €	
RENFORCER LA COORDINATION TERRITORIALE DE L'ACTION SOCIALE		OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIÉS	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS				
ELIGIBLE ACTION 6	Animer des instances de concertation à l'échelle des territoires	5 instances de concertations installées à l'échelle des TAS / 24 instances de concertations installées à l'échelle des MD et des communes	Etat, CAF, CGSS, MISSIONS LOCALES, CCAS, COMMUNES, SIAO, ASSOCIATIONS	Département		FINANCEURS				
ELIGIBLE ACTION 7	Coordonner et mutualiser les moyens dans la proximité	Au moins 1, schéma d'accès aux droits défini par commune / Au moins 1 point de proximité mutualisé déployé par commune	Etat, CAF, CGSS, MISSIONS LOCALES, CCAS, COMMUNES, SIAO, ASSOCIATIONS, Maisons France Services	Département	100 000 €	ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	100 000 €	Stratégie Pauvreté Avenant 7
SOUS TOTAL POUR FACILITER L'ACCES AUX DROITS						104 000 €	36 000 €	100 000 €	697 957 €	
TOTAL						937 957 €				

2- MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES PROBLEMATIQUE SPECIFIQUES

RENFORCER LA COORDINATION DE LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS COMPLEXES, NOTAMMENT SUR LE PLAN DE LA SANTE ET A L'ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE		OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIES	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS				
FICHE ACTION 2	Developper l'accompagnement global	7 140 personnes accompagnées sur la période du PDI dont 60% des personnes accompagnées bénéficiaires du RSA et 50% de sorties dynamiques	Etat, Pôle Emploi	Pôle Emploi	4 708 227 €	CD	ANLCO	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenant 7	FSE
FICHE ACTION 12	Amplifier les actions d'éducation budgétaire	Formalisation et contractualisation de 1 000 plans d'accompagnement Budgetaire pour la période 2022/2024	IEDOM, PCG, CAF, CCAS Opérateurs, bailleurs sociaux, EDP et autres « fermiers »...	Département	900 000 €	CD	ANLCO	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenant 7	FSE
FICHE ACTION 13	Maintenir les aides financières à l'insertion (AFI)	Au moins 1 500 bénéficiaires sur la période / au moins 30 % de taux de sorties dynamiques Y compris réorientation vers le pôle Emploi	Les acteurs de l'insertion des allocataires du RSA en lien avec les référents uniques du Département	Département	730 000 €	CD	ANLCO	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenant 7	FSE
DEFINIR ET DEPLOYER UN PLAN DE DIVERSIFICATION DES MODES DE GARDE D'ENFANTS						FINANCEURS				
FICHE ACTION 14	Developper les modes de garde d'enfants conventionnés	Un plan de développement validé par l'Etat, la CAF et le Département	Etat, CAF, Bailleurs sociaux	CAF	350 000 €	CD	ANLCO	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenant 7	FSE
FICHE ACTION 15	Financer le recours aux prestations de garde d'enfant	6 000 bénéficiaires sur la période 2022-2024	Etat, CAF, Pôle Emploi, Missions locales, structures de garde d'enfants	Département : Dins (HC/SP)	690 000 €	CD	ANLCO	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenant 7	FSE
RENFORCER LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME						FINANCEURS				
FICHE ACTION 16	Developper un outil partagé de repérage des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme	Appropriation de OGIS par au moins 80% des partenaires	Etat, ANLCO, Région, Pôle Emploi, CAF, les 4 Missions locales, Rectorat	ANLCO	6 000 €	CD	ANLCO	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenant 7	FSE
FICHE ACTION 18	Soutenir et accompagner les familles bénéficiaires du RSA dans leur rôle éducatif	Nombre de participants / Nombre de stéges mis en oeuvre / Nombre de parcours coconstruits.	Education Nationale (Rectorat) PE Commune	Académie de La Réunion (Rectorat)	270 000 €	CD	ANLCO	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenant 7	FSE
SOUS TOTAL DES ACTIONS POUR MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES PROBLEMATIQUE SPECIFIQUES						2 514 435 €	6 000 €	700 000 €	450 000 €	3 983 792 €
TOTAL						7 654 227 €				

3- DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT

		OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIES	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS				
FICHE ACTION 19	AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENT PAR L'AMELIORATION DE L'HABITAT	Utiliser le levier de l'amélioration de l'habitat pour réhabiliter, étendre ou faciliter la décohabitation en faveur du logement des allocataires du RSA	1 000 bénéficiaires sur la période 2022-2024	Artisans, Opérateurs de l'amélioration de l'habitat, CAF	Département	10 000 000 €	FINANCEURS			
							CD	Partenaires du FSL	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenant 7
FICHE ACTION 20	FACILITER L'ACCES AUX LOGEMENTS DISPONIBLES	OBJECTIF(S) CIBLE(S)	DEETS, AVS, Autres associations d'intermédiation	PILOTE	Département	2 000 000 €	FINANCEURS			
							CD	Partenaires du FSL	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenant 7
FICHE ACTION 22	LEVER LES OBSTACLES AUX PARCOURS D'INSERTION LIES AU LOGEMENT	OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIES	PILOTE	Département	1 050 000 €	FINANCEURS			
							CD	Partenaires du FSL	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenant 7
FICHE ACTION 23	Maintenir le Fonds de solidarité pour le logement	8 000 bénéficiaires du RSA attributaires du FSL sur la période 2022-2024	400 bénéficiaires sur la durée de l'expérimentation	SPL EDDEN, SPL APPAR, IRSEP OI, URSIAE	Département	3 264 719 €	FINANCEURS			
							CD	Partenaires du FSL	Stratégie Pauvreté Avenant 7	Stratégie Pauvreté Avenant 7
SOUS TOTAL DES ACTIONS POUR DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT						11 100 000 €	3 019 719 €	1 950 000 €	245 000 €	245 000 €
TOTAL						16 314 719 €				

IV. TABLEAU SYNTHETIQUE PAR OBJECTIF ET THEMATIQUE DE L'AXE 2 « ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI DURABLES »

Objectif	Thématique	Co-financements identités				Montant total par objectif et thématique
		Fiches actions	Département	Etat dont stratégie pauvreté	FSE	
FACILITER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI	VALORISER LA MOBILISATION DES COMPETENCES DES BENEFICIAIRES DU RSA	24, 25, 26, et 27	10 514 096 €	110 000 €	9 191 630 €	19 815 726 €
	RAPPROCHER LES BENEFICIAIRES DU RSA DES METIERS EN TENSION	28	500 000 €	1 000 000 €		1 500 000 €
	RENFORCER L'INSERTION PAR L'ACTIVITE	32, 33, 34 et 35	49 681 500 €	28 780 000 €		78 461 500 €
	Sous-total		60 695 596 €	29 890 000 €	9 191 630 €	99 777 226 €
AMPLIFIER LE SOUTIEN A LA CREATION D'ACTIVITE	ALLER VERS LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS	37	5 000 €			5 000 €
	SIMPLIFIER LES DEMARCHES DES PORTEURS DE PROJETS	38 et 39	205 000 €			205 000 €
	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES	40, 41 et 42	5 480 000 €	130 000 €		5 610 000 €
	Sous-total		5 690 000 €	130 000 €	- €	5 820 000 €
SOUTENIR LA MOBILITE PROFESSIONNELLE	VALORISER LA MOBILITE EXTRA INSULAIRE	43	1 487 200 €		1 112 800 €	2 600 000 €
	FACILITER L'INTEGRATION SOCIALE SUR LES TERRITOIRES D'ACCUEIL	45 et 46	479 700 €			479 700 €
	VALORISER, ORGANISER ET DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE INTRA INSULAIRE		150 000 €	350 000 €		500 000 €
	Sous-total		2 116 900 €	350 000 €	1 112 800 €	3 579 700 €
Montant total par co-financeur			68 502 496 €	30 370 000 €	10 304 430 €	109 176 926 €

V. TABLEAU DETAILLE PAR FICHE ACTION DE L'AXE 2 « ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI DURABLES »

1- FACILITER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

VALORISER LA MOBILISATION DES COMPETENCES DES BENEFICIAIRES DU RSA		OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIES	PILOTE	COUT DE L'ACTION	ETAT	CD	FINANCIERS	Stratégie Pauvreté	Stratégie Pauvreté	FSE
FICHE ACTION 24	Encourager la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA par le N°	33 800 bénéficiaires du R+ sur la période (fait par an, 2000 parcours suivis / 2000 parcours formations rémunérés / 500 parcours Création d'entreprise / 100 Parcours mobilité)	CAV, Pôle Emploi, Missions Locales, CNAIM et membres du Réseau Points Chances, Chambres Consultatives, organisations personnelles.	Département	10 605 726 €	ETAT	1 414 096 €	Stratégie Pauvreté Convention 2022			9 191 630 €
FICHE ACTION 24	Créer un observatoire des compétences de bénéficiaires du RSA	3 rapports d'analyse annuels 3 000 bénéficiaires du RSA participant aux boucles à l'emploi territorialisées	CAV, P.E., M.L., Région, Associations, Participants de l'atc, Réunion Prospective Compétences	Réunion Prospective Compétences (RPG)	10 000 €	ETAT		Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenir 7		FSE
FICHE ACTION 24	Identifier et accompagner les entreprises exemplaires	Constitution d'un club « / Mobilisation d'au moins 10 % des entreprises employeurs de PRC marchands	Entreprises concernées / Pôle Emploi / CAV / Chambres Consultatives / Organisations professionnelles (CMAA, MEDH...)	Département	100 000 €	ETAT		FINANCIERS Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenir 7		FSE
FICHE ACTION 24	Developper les PRC marchands (CUR-CE)	2 000 PRC marchand sur la période 2022-2024	Etat, Chambres consultatives, Organisations professionnelles, Pôle emploi, Missions locales	Pôle emploi	9 100 000 €	ETAT	9 100 000 €	FINANCIERS Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenir 7		FSE
RAPPROCHER LES BENEFICIAIRES DU RSA DES METIERS EN TENSION		OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIES	PILOTE	COUT DE L'ACTION	ETAT	CD	FINANCIERS	Stratégie Pauvreté	Stratégie Pauvreté	FSE
FICHE ACTION 24	Renforcer la préparation des allocataires à l'emploi	3 000 bénéficiaires du RSA sur la période 2022-2024	Région, Etat, Pôle Emploi, SPL APPAR	Département	1 500 000 €	ETAT	500 000 €	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenir 7		FSE
REINFORCER L'INSERTION PAR L'ACTIVITE		OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIES	PILOTE	COUT DE L'ACTION	ETAT	CD	FINANCIERS	Stratégie Pauvreté	Stratégie Pauvreté	FSE
FICHE ACTION 24	Developper l'insertion par l'activité au travers de la CAOM	11 000 PRC non marchand et CDDI sur la période	Etat, Collectivités territoriales, Associations, Pôle emploi, SIAE	ETAT	69 700 000 €	ETAT	27 000 000 €	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenir 7		FSE
FICHE ACTION 24	Renforcer les actions de professionnalisation et de formation des bénéficiaires du PRC et des CDDI	3 000 bénéficiaires du RSA sur la période 2022-2024	Etat, SPL, APPAR, SPL, EDDEN, OpCO	Département	1 500 000 €	ETAT	500 000 €	FINANCIERS Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenir 7		FSE
FICHE ACTION 24	Accompagner l'insertion dans le secteur de l'environnement	1 500 PRC accompagnés sur la période	SPL, EDDEN	ETAT	6 481 500 €	ETAT	6 481 500 €	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenir 7		FSE
FICHE ACTION 24	Accompagner le développement des entreprises d'insertion	30 entreprises d'insertion agréées à l'horizon de 2024 / 50% de bénéficiaires du RSA dans les effectifs	Etat / UNSIAE / Chantiers scolaires	ETAT	780 000 €	ETAT		Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenir 7		FSE
SOUS TOTAL DES ACTIONS POUR FACILITER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI						ETAT	CD	FINANCIERS	Stratégie Pauvreté	Stratégie Pauvreté	FSE
TOTAL						27 000 000 €	60 695 596 €	1 810 000 €	1 080 000 €	9 191 630 €	
TOTAL						27 000 000 €	60 695 596 €	99 777 226 €			

VALORISER LA MOBILISATION DES COMPÉTENCES DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA		OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIÉS	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS			
INDICATEUR ACTION 24	Encourager la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA par le Re...	13 800 bénéficiaires du Re-sur-la période (soit par an 2000 parcours réalisés / 2000 parcours formations rémunérées / 500 parcours Création d'entreprise / 100 Parcours mobilité)	CAF, Pôle Emploi, Missions locales, CNAIEM et membres du Réseau Points Chances, Chambres Consultatives, organisations patronales,	Département	10 605 726 €	FINANCEURS			
						ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7
INDICATEUR ACTION 25	Créer un observatoire des compétences de bénéficiaires du RSA	3 rapports d'analyses annuels 3 000 bénéficiaires du RSA participant aux boucles à l'emploi territoriales	CAF, pôle, ML, Région, Associations, Partenaires de l'IAE, Réunion Prospective Compétences	Réunion Prospectives Compétences (RPG)	10 000 €	FINANCEURS			
						ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7
INDICATEUR ACTION 26	Identifier et accompagner les entreprises exemplaires	Création d'un club n / Mobilisation d'au moins 10 % des entreprises employeurs de PÉC marchands	Entreprises concernées / Pôle emploi / CAF / Chambres consulaires / Organisations professionnelles (CPME, MEDIE...)	Département	100 000 €	FINANCEURS			
						ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7
INDICATEUR ACTION 27	Développer les PÉC marchands (CUI-CIE)	2 000 PÉC marchand sur la période 2022-2024	Etat, Chambres consulaires, Organisations patronales, Pôle emploi, Missions locales	pôle Emploi	9 100 000 €	FINANCEURS			
						ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7
RAPPROCHER LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DES METIERS EN TENSION		OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIÉS	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS			
INDICATEUR ACTION 28	Renforcer la préparation des allocataires à l'emploi	3 000 bénéficiaires du RSA sur la période 2022-2024	Région, Etat, Pôle Emploi, SPL APPAR	Département	1 500 000 €	FINANCEURS			
						ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7
RENFORCER L'INSERTION PAR L'ACTIVITE		OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIÉS	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS			
INDICATEUR ACTION 29	Développer l'insertion par l'activité au travers de la CAOM	11 000 PÉC non marchand et CDDI sur la période	Etat, Collectivités territoriales, Associations, Pôle emploi, SIAE	ETAT	69 700 000 €	FINANCEURS			
						ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7
INDICATEUR ACTION 30	Renforcer les actions de professionnalisation et de formation des bénéficiaires des PÉC et des CDDI	3 000 bénéficiaires du RSA sur la période 2022-2024	Etat, SPL APPAR, SPL EDDEN, OPCO	Département	1 500 000 €	FINANCEURS			
						ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7
INDICATEUR ACTION 31	Accompagner l'insertion dans le secteur de l'environnement	1 500 PÉC accompagnés sur la période	SPL EDDEN	ETAT	6 481 500 €	FINANCEURS			
						ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7
INDICATEUR ACTION 32	Accompagner le développement des entreprises d'insertion	30 entreprises d'insertion agréées à l'insertion de 2024 / 50% de bénéficiaires du RSA dans les effectifs	Etat / URISIAE / Chantiers Ecoles	ETAT	780 000 €	FINANCEURS			
						ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7
SOUS TOTAL DES ACTIONS POUR FACILITER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI					27 000 000 €	60 695 596 €	1 810 000 €	1 080 000 €	9 191 630 €
TOTAL					99 777 226 €				

3- SOUTENIR LA MOBILITE PROFESSIONNELLE

		OBJECTIF(S) CIBLE(S)		PARTENAIRES ASSOCIES		PILOTE		COUT DE L'ACTION		FINANCEURS							
VALORISER LA MOBILITE EXTRA INSULAIRE		OBJECTIF(S) CIBLE(S)		PARTENAIRES ASSOCIES		PILOTE		COUT DE L'ACTION		FINANCEURS							
ECHÉLON ACTION 43	Encourager l'accompagnement de la mobilité professionnelle	et 400 départs en mobilité accompagnés par le CNARM sur la période 2022-2024.		CNARM, Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Les Missions locales, Collèges et lycées professionnels, Entreprises		Département		2 600 000 €		1 487 200 €		Stratégie Pauvreté Convention 2022		1 112 800 €			
FACILITER L'INTEGRATION SOCIALE SUR LES TERRITOIRES D'ACCUEIL		OBJECTIF(S) CIBLE(S)		PARTENAIRES ASSOCIES		PILOTE		COUT DE L'ACTION		FINANCEURS							
ECHÉLON ACTION 45	Renforcer la préparation à la mobilité	la 200 bénéficiaires du RSA préparés sur la période 2022-2024		Le CNARM et l'AREP, Pôle Emploi et les missions locales		Département		394 500 €		394 500 €		Stratégie Pauvreté Convention 2022		FSE			
VALORISER, ORGANISER ET DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE INTRA INSULAIRE		OBJECTIF(S) CIBLE(S)		PARTENAIRES ASSOCIES		PILOTE		COUT DE L'ACTION		FINANCEURS							
ECHÉLON ACTION 46	Développer le lien social sur le territoire d'accueil	100 bénéficiaires du RSA accompagnés sur la période 2022-2024		Le CNARM, les associations réunionnaises de métropole et les familles d'accueil		Département		85 200 €		85 200 €		Stratégie Pauvreté Convention 2022		FSE			
ECHÉLON ACTION 48	Faciliter l'accès aux transports en commun	Conventionnement avec au moins 80 % des AOT		La Région, les EPCI et les CCAS		Département		200 000 €				200 000 €					
ECHÉLON ACTION 49	Développer l'offre de mobilité solidaire	La création de la plateforme mobilité		Etat, Pôle emploi, CCAS, SIAE...		Département		300 000 €		150 000 €		Stratégie Pauvreté Convention 2022		FSE			
SOUS TOTAL DES ACTIONS POUR SOUTENIR LA MOBILITE PROFESSIONNELLE										ETAT		CD		Stratégie Pauvreté Convention 2022		FSE	
										150 000 €		2 116 900 €		200 000 €		1 112 800 €	
TOTAL												3 579 700 €					

VI. TABLEAU DETAILLE DES DISPOSITIFS D'EVALUATION DU PDI

DISPOSITIFS D'EVALUATION DU PDI							
AMPLIFIER LES MESURES D'EVALUATION DES POLITIQUES D'INSERTION	OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIES	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS		
					DEETS	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022
FICHE ACTION 50 Développer les tableaux de bord de suivi des actions d'insertion	Livrable : réalisation des 3 TBX de suivi des actions alimentés et partagés, utiles au pilotage de la politique d'insertion	Tous les partenaires associés à la mise en oeuvre du PDI particulièrement CAF, PE, ML, CCAS	Département	1 000 €		1 000 €	
FICHE ACTION 51 Recourir à une prestation d'évaluation	Production et diffusion d'un rapport d'évaluation annuel du PDI	Etat, Acteurs associatifs et institutionnels, Allocataires du RSA		150 000 €		75 000 €	75 000 €
SOUS TOTAL DES DISPOSITIFS D'EVALUATION DU PDI							
TOTAL						76 000 €	75 000 €
						151 000 €	

VII. LES 11 FICHES ACTIONS DONT LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE RESTENT A DEFINIR

Axe 1 « RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ALLOCATAIRES DU RSA POUR GARANTIR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ALLOCATAIRES DU RSA »

1- Faciliter l'accès aux droits :

« Aller vers » les bénéficiaires du RSA :

- Fiche action 2 : Organiser des journées départementales de l'action sociale

2- Mieux prendre en charge les problématiques spécifiques :

Renforcer la coordination de la prise en charge des situations complexes sur le plan de la santé et de l'accompagnement budgétaire :

- Fiche action 10 : Mobiliser la médecine de ville

- Fiche action 11 : Renforcer le partenariat avec les acteurs de santé

Renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme :

- Fiche action 17 : Intégrer un module de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme dans tous les parcours d'insertion

3- Développer l'offre de logement et d'hébergement :

Faciliter l'accès aux logements disponibles

- Fiche action 21 : Développer une offre d'hébergement dans un modèle nouveau de foyers de travailleurs

Axe 2 « ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI DURABLES »

1- Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi

Rapprocher les bénéficiaires du RSA des métiers en tension

- Fiche action 29 : Développer la connaissance des métiers en tension

- Fiche action 30 : Orienter davantage les formations vers les métiers en tension

- Fiche action 31 : Former aux métiers de service à la personne

2- Amplifier le soutien à la création d'activité

Aller vers les porteurs de projet potentiels

- Fiche action 36 : Multiplier les journées d'information sur la création d'entreprise

3- Soutenir la mobilité professionnelle

Valoriser la mobilité extra insulaire

- Fiche action 44 : Constituer un vivier de candidat pour la mobilité

Faciliter l'intégration sociale sur les territoires d'accueil

- Fiche action 47 : Organiser les relais institutionnels